

RECETTE

Conservation des instruments d'agriculture

La société d'agriculture de Saint-Marcelin (Isère) recommande le procédé suivant, d'une grande simplicité, pour la conservation des instruments aratoires :

Les ouvriers qui les construisent les couvrent d'une peinture à l'huile qui dure un certain temps ; mais il importe que les cultivateurs les imitent, en frottant les instruments avec un pinceau ou un chiffon de linge imbibé d'huile siccativée chaude. En séchant, en quelques jours, cette huile forme un vernis sur le bois, elle l'empêche de se fendre, le préserve de la pluie et du soleil tout aussi bien que la peinture.

Il est important d'employer pour cet usage les huiles de noix et de lin, qui sont siccatives.

Il ne faut pas se servir d'huile d'olive, parce qu'elle ne sèche pas.

Toute espèce d'huile peut être rendue siccativée en la faisant bouillir 10 à 15 minutes avec de la litharge (deutoxyde de plomb), dans la proportion d'un peu près une once.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent par le présent AVIS PUBLIC qu'ils sont prêts à recevoir des SOUMISSIONS pour LA POSE DES LISSES et le NIVELLEMENT sur environ 63½ milles de la ligne, à partir de la route postale, près des Trois-Pistoles, jusqu'à la borne qui marque 8½ milles, à la Rivière Métis. Les soumissions devront embrasser toute la distance.

Des spécifications et des formules de soumissions peuvent être obtenues au bureau de l'Ingénieur en Chef à Outaouais, et aux bureaux des Ingénieurs à Rimouski, Dalhousie, Newcastle et Amherst.

Des soumissions cachetées nommées "Soumissions" et adressées aux Commissaires, seront reçues à leurs bureaux, à Outaouais, jusqu'à MIDI, MARDI le 11 JUIN 1872.

Des soumissions seront aussi reçues à la même date et au même lieu, pour 250 tonneaux de chevilles de Chemin de Fer, selon l'échantillon que l'on pourra voir aux bureaux ci-dessus. Les soumissions devront mentionner le prix par tonneau de 2,240 lbs., livrés à la Station du Chemin de Fer Grand Tronc, à la Rivière-du-Loup, en quantités égales, dans les mois de juillet, août et septembre prochains.

A. WALSH,
E. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Outaouais, 3 mai 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869

Province of Quebec, }
District of Kamouraska. }

In the matter of

JOSEPH DIONNE, of St. Denis, and PIERRE DESSAINT, of St. Louis de Kamouraska, trading into co-partnership, under the name and style of DIONNE & DESSAINT,

Insolvents.

NOTICE is hereby given that a meeting of the creditors of the said insolvents will be held at my office, at Quebec, on the twenty-fifth day of May for the purpose of authorizing the assignees to sell and dispose of the entire estate and effects of the firm Dionne & Dessaint, in one lot and to sell and dispose of

the entire estate and effects of the said Pierre Dessaint in one lot and to approve of the terms and conditions upon which such sales may be made and to order the estate of the Insolvents generally.

JOS. HAMEL,
Quebec, May 11, 1872. Syndic



CONTRATS DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS ADRESSÉES au MAITRE GÉNÉRAL DES POSTES, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 21 Juin prochain, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sur un Contrat proposé pour QUATRE ANS, en chaque cas, entre les endroits ci-dessous mentionnés :

Du 1er Octobre prochain, BUCKLAND et ST. LAZARE, trois fois par semaine ;

BUCKLAND et ST. MAGLOIRE, une fois par semaine ;

CHICOUTIMI et LABARRE, deux fois par semaine ;

ILE AUX COUDRES et MONTMAGNY, une fois par semaine ;

MÉTIS et ST. OCTAVE, trois fois par semaine ;

QUÉBEC et TROIS-RIVIÈRES, six fois par semaine.

Des avis imprimés renfermant plus ample information sur les conditions du Contrat proposé peuvent être vues, et des blancs de forme de Soumissions obtenues aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, et aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 27 avril 1872. }

16 avril 1872.

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner,

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Quelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la Gazette des Campagnes.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur général, à la Rivière-du-Loup, comté de Temiscouata.

APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme apprentis typographes, en s'adressant au sousigné Editeur-Propriétaire de la Gazette des Campagnes à Ste. Anne de la Pocatière.—FIRMIN H. PROULX.